



OFFICE DE TOURISME
Quai Cyrano Bergerac
1 rue des Récollets
24100 Bergerac

Tel : 05 53 57 03 11
Portable : 06 07 69 38 61

QUAI CYRANO
OFFICE DE TOURISME
BERGERAC
DELIBERATION

Nombre de
membres en
exercice : 11
Nombre de
suppléants : 11

Présents :
Titulaires : 6
Suppléants : 6
Pouvoirs : 0
Votants : 8

Séance du : 28 / 05 / 2026

Date de convocation : 21 / 05 / 2026

TITULAIRES PRESENTS: Mme Raphaëlle Lafaye, Mme Laurence Rouan, Mme Axelle Mayet, M Anthony Castaing, M Pascal Prévot, M Julien Bourgeois,

SUPPLEANTS PRESENTS : Mme Christine Lobry, M Cyril Goubie, M Jean-Claude Bonnamy, M Julien Vanderstraeten, M Alain Garrigue, M Yann Vergniaud,

EXCUSE(ES):

Secrétaire de séance : Mme Axelle Mayet

n°2026_03_02

OBJET:

Délibération
N°2

Approbation de
la Convention
de partenariat
Entre l'EPIC Quai
Cyrano et
La société
anonyme SNCF
Voyageurs - N°2 -

Vu le code du tourisme, et notamment ses articles L.133-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CAB du 13 décembre 2023 créant l'EPIC Quai Cyrano,

Vu les statuts de cet EPIC et notamment l'article 3 « objet et missions »,

M le Président propose de soumettre à l'avis du comité de direction l'approbation de la convention de partenariat entre l'EPIC Quai Cyrano et la société anonyme SNCF voyageurs ;

Les modalités de ce partenariat sont décrites dans le document annexe à la présente délibération.

Cette convention entrera en vigueur le 01 juin 2026.

La délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

Quai Cyrano
Office de Tourisme
Bergerac
1 rue des Récollets
24100 Bergerac
Tél : 05 53 57 03 11
Portable : 06 07 69 38 61

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le 28/05/2026

ID : 024-984303834-20260528-2026_03_02_SNCF-DE



Document certifié conforme

Transmis en Préfecture de la Dordogne
Le mardi 02 / 06 / 2026

La directrice de l'EPIC
Mme Marion CORNILLE

EPIC QUAI CYRANO
1, rue des Récollets - 24100 BERGERAC
Tél : 05 53 57 03 11
N° Siret : 984 303 834 00019

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an sus dit,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.
Bergerac,
Le mardi 02 / 06 / 2026

Le Président,
M. Pascal PREVOT